



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-joies-de-l-economie-des,2530>

L'alternative acceptable :

Les joies de l'économie des ressources

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1989 - N° 883 - novembre 1989 -

Date de mise en ligne : lundi 4 mai 2009

Date de parution : novembre 1989

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Dans notre numéro 881, nous avons commencé à publier notre traduction d'une proposition de réformes qui nous vient du Royaume-Uni tendant à substituer aux multiples taxes en vigueur une taxe unique basée sur le contenu en énergie. C'est en cela que cette proposition se rapproche de celle de la monnaie-calorie que propose notre ami G. Oestenbroek. Voici la suite de cette traduction :

2.0 Les liens entre ressources et valeur

2.1 Prenez la voiture et allez jusqu'aux magasins : peu de gens contesteront le lien entre l'énergie et l'activité économique. Manger ou mourir : il y a encore moins d'arguments contre le lien entre l'énergie et tous les processus vitaux dans la nature. Les scientifiques définissent l'énergie comme la capacité de fournir un travail. Ces liens sont très étendus puisqu'ils vont de l'énergie fournie par la nourriture pour l'activité organique (mentale et physique) jusqu'aux grandes usines de production d'énergie nécessaire à la fabrication des biens matériels pour les organisations humaines.

2.2 En économie, il est plus difficile de définir les liens entre le travail et "la valeur ajoutée" ou, ce qui est probablement plus important, avec l'amélioration du niveau de vie, et ensuite avec "le coût ajouté". On ne doit cependant pas laisser cette complexité obscurcir cette vérité essentielle qu'on ne peut obtenir d'amélioration qu'en faisant un effort et en dépensant de l'énergie. On ne peut rien faire, on ne peut pas ajouter de "la valeur" sans effectuer un travail, donc fournir de l'énergie, sous une forme ou sous une autre. Ceci est vrai quelle que soit l'activité considérée : activité professionnelle ou de loisir, à la maison, au bureau, à l'usine. Il y a dépense ou transformation d'une certaine forme d'énergie chaque fois que nous améliorons notre niveau de vie. L'énergie est le facteur économique ultime : c'est la force primordiale qui se cache derrière toute évolution, et qui est à l'origine même de la vie.

2.3 On peut concentrer tout ce qui précède en une seule formule : "Toute création de richesse est une fonction de la consommation d'énergie."

3.0 Énergie économique, ressources et rôle de l'Etat.

3.1 Expliquons ce qu'on entend, dans le présent contexte, par "énergie" et par "ressources". J'ai appelé "énergie économique" l'énergie qui peut être "canalisée" telle que des sacs de charbon, que l'on peut vendre dans le commerce. La lumière du soleil qui, bien évidemment, entre pour une grande part (en bien ou en mal) dans la qualité de la vie, et qui a une grande influence sur l'activité économique et le bien-être, ne se trouve pas dans les circuits commerciaux. C'est vrai même s'il y a des gens qui dépensent beaucoup pour passer des vacances dans des lieux ensoleillés. Alors que l'électricité produite par une ferme solaire est une "énergie économique" puisqu'elle peut être "canalisée" jusqu'à un consommateur, le fait que tout le monde puisse disposer de la lumière solaire -par exemple pour les récoltes- est donc purement fortuit en termes économiques et non "facturé" directement au consommateur.

3.2 Il n'y a que relativement peu d'énergies économiques différentes (primaires) et, bien qu'elles viennent toutes du soleil, nous prendrons (1) leur source économique au point où on leur attribue un prix lorsqu'elles entrent pour la première fois dans l'économie d'un

pays (sortie du sous-sol, de la terre ou traversée d'une frontière). Elle sont toutes mesurées avec la même unité physique -le Joule et pas évaluées dans une monnaie quelconque. Comme nous le verrons, ceci est particulièrement commode pour isoler les économies des fluctuations des prix mondiaux. Nous avons tous vu les désordres provoqués par les fluctuations du prix du pétrole...

3.2.0 - Les énergies économiques primaires que l'on doit définir dans l'Economie des Ressources, c'est-à-dire les énergies appelées à devenir les Energies Primaires Statutaires sont :

- 3.2.1 - Les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz),
- 3.2.2 - Les énergies physiques (latentes) telles que l'énergie nucléaire, géothermique, hydraulique) habituellement fournies sous forme d'électricité ou de chaleur,
- 3.2.3 - L'énergie potentielle (distribution de l'eau par gravité à partir des châteaux d'eau),
- 3.2.4 - Les énergies renouvelables (recyclées) telles que le bois et autres combustibles organiques,
- 3.2.5- Les énergies organiques (sucre et alcools),
- 3.2.6 - L'énergie chimique (extraite de minéraux non classés comme énergétiques telle que les cellules électriques, les explosifs, les réactions chimiques exothermiques...),
- 3.2.7 - Les énergies alternatives (extraites des sources ambiantes, c'est-à-dire du soleil, du vent, des marées, de la convection...),
- 3.2.8 - L'énergie électrostatique (climatique, potentiel électrique),
- 3.2.9 - L'énergie biologique (osmose).

3.3 Les énergies économiques doivent, en tant qu'étape vers l'Economie des Ressources, être définies par la loi. Pour commencer, il n'est pas nécessaire de réglementer toutes les énergies énumérées ci-dessus. La loi devra aussi fixer un "plafond" à la quantité d'énergie estimée "commercialisable" (un peu comme le plafond de la TVA) au-dessous duquel l'énergie fournie est considérée comme énergie ambiante et donc non taxée. J'ai évalué ce plafond à dix mille millions de Joules (10 gigajoules) par an... Les abus seront évités si l'on sait que l'exploitation commerciale de ces énergies (par exemple la paille comme combustible) risque d'attirer l'attention du législateur pour les mettre sur la liste des énergies définies. En tout cas, l'évasion fiscale consistant à faire sortir des arbres d'un pays sera une tâche autrement plus difficile que l'est actuellement un futile jeu d'écriture !

(à suivre)

(1) On appelle "source" l'endroit (mine ou frontière) où l'on applique la Taxe Unique au Contenu Légal en Energie Primaire : c'est là qu'on augmente (ou, à l'exportation, on diminue) le prix d'un produit. Par contre, "l'origine" ne concerne que les Energies Primaires Légales. C'est le point (la mine, par exemple) où leur valeur énergétique (physique et non pas monétaire) est calculée en unités telles que le gigajoule.

Dans le cas des productions nationales, l'origine et la source sont confondues. Il n'en est pas de même pour les productions importées.